

# Comment le locataire peut-il mettre fin anticipativement au bail?

Le contrat a été conclu:	C'est un contrat:	À quel moment?	Indemnité à payer?	Délai du congé?
--------------------------	-------------------	----------------	--------------------	-----------------

Écrit, à durée déterminée → le locataire peut mettre fin au bail dans les conditions prévues par le contrat

AVANT LE 28 FÉVRIER 1991	Écrit, à durée indéterminée, ou verbal	Le locataire peut résilier le contrat	À tout moment au cours de la 1 <sup>re</sup> année du bail	3 mois de loyer	3 mois
			À tout moment au cours de la 2 <sup>e</sup> année du bail	2 mois de loyer	3 mois
			À tout moment au cours de la 3 <sup>e</sup> année du bail	1 mois de loyer	3 mois
			À tout moment après la 3 <sup>e</sup> année du bail	Non	3 mois
			À tout moment à condition que le bail n'ait pas été enregistré et que le délai d'enregistrement soit expiré	Non	Non

APRÈS LE 28 FÉVRIER 1991

De 9 ans ou plus → le bailleur ne peut pas mettre fin au contrat avant l'échéance

De 3 ans ou moins → le bailleur ne peut pas mettre fin au contrat avant l'échéance